

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 7 octobre

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
02/10/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN
AMOR – ~~JEAN-MARC MASINI~~ – NELLY BERNIER – ROMUALD
DELCOURT – ~~JULIE CHIARADIA~~ – GUILLAUME BOULBIN –
~~ISABELLE ANDREAZZA~~ – MEHDI GASMI – SANDRA
TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE
RIVIERE – PATRICIA SEMPE – SABINE BARRE – JACQUES
TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME
DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ –
~~CLAUDE DULIN~~ – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO –
MAGALIE CAMINADE – CLAUDE DULIN

PROCURATION :

M. MASINI AYANT DONNE POUVOIR A M. MAZZER
MME CHIARADIA AYANT DONNE POUVOIR A MME NAY BEN
AMOR
MME ANDREAZZA AYANT DONNE POUVOIR A MME BARRE
M. DEMIAUTTE AYANT DONNE POUVOIR A M BOULBIN

OBJET

**Convention avec le
COC Rugby Basket
pour la mise à
disposition d'un
alternant BPJEPS
Rugby**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Monsieur GASMI informe le conseil que dans le cadre de
son projet de club, le COC Rugby a présenté une
proposition de mise à disposition d'un alternant BPJEPS à
compter de la prochaine la saison 2026/2027.

Pour le financement de cette alternance, l'association a
obtenu une aide de l'Etat de 5000€ pour la première
année.

AR Prefecture

047-214700692-20261007-D2026100707-DE
Reçu le 12/10/2026

Après discussion avec les membres du bureau du COC Rugby, il a été convenu que depuis 2023, que la participation financière de la Mairie ne pourrait s'envisager qu'en contrepartie de l'intervention de cet éducateur sportif au sein de notre accueil de loisirs pendant les mercredis et vacances scolaires.

Ainsi le financement de cette mise à disposition est compensé par un recrutement de moins sur ces périodes assurant un coût neutre pour les finances communales. Pour cette année scolaire 2026/2027, nous nous sommes accordés sur un volume horaire de 380 heures.

Le montant de la subvention mairie 2026/2027 de cette opération serait donc de : 3 733,12€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

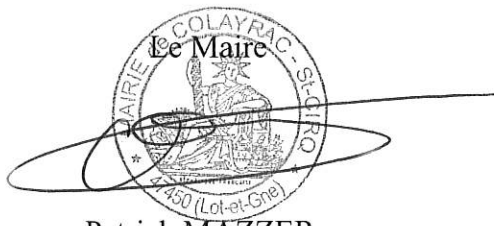
- **d'accepter** le principe de la mise à disposition d'un alternant BPJEPS Rugby par l'association COC Rugby pour des interventions au sein du périscolaire et l'extrascolaire de Colayrac-Saint Cirq ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention annuelle de mise à disposition qui précisera la valeur et le coût horaire de ces interventions au sein de la collectivité ainsi que les conditions de cette mise à disposition, et tous documents afférents à ce dossier ;
- **dire que** les crédits nécessaires, pour le versement d'une subvention à l'association « COC Rugby » d'un montant de 3 733,12€ correspondant à la participation communale à l'alternance BPJEPS Rugby précité pour la période septembre 2026 à août 2027, sont déjà inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 octobre 2026

La secrétaire

Nathalie GALLO



Patrick MAZZER